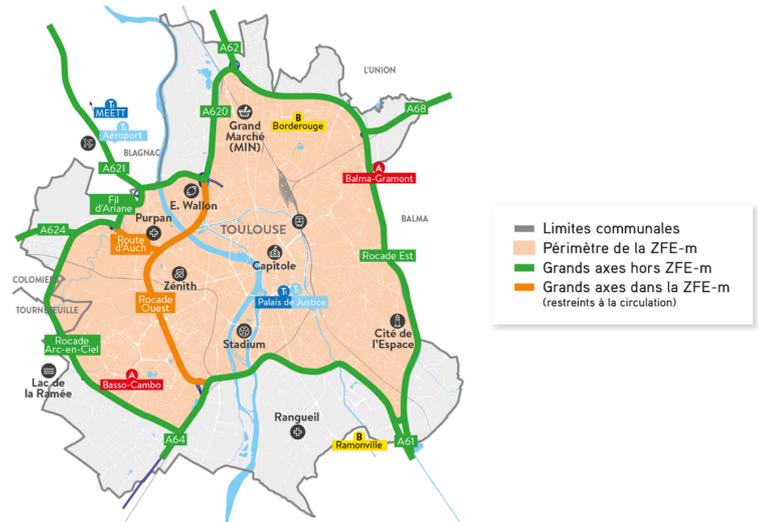


La ZFE à Toulouse



PRÉSENTATION SUCCINCTE DES PROBLÉMATIQUES : 1 MINUTE À LIRE

Depuis septembre 2021,
Une zone protégée va être mise en place
dans laquelle les véhicules jugés trop
polluants ne pourront plus pénétrer.
Il s'agit d'une zone comprenant Toulouse
ainsi qu'une partie de sa couronne : de la
rocade Est (Balma/St Orens) à la rocade
arc en ciel (Tournefeuille/Colomiers).



Votre véhicule est-il concerné ? Avez-vous demandé la vignette Crit'air ? [Obtenir mon certificat](#)

Fourgonnettes, fourgons et poids-lourds



+ véhicules particuliers et deux roues motorisés



Ne circulent plus
dans la ZFE-m

Peuvent encore
circuler dans la ZFE-m

Le but de la ZFE est de limiter la pollution. Nous n'y sommes donc pas opposés.

Cependant, la rapidité et la radicalité de sa mise en place nous pose plusieurs problèmes :

- 1** Accessibilité de la ville pour nos clients ?
- 2** Accessibilité de la ville pour les artisans qui vivent en dehors de Toulouse ? Comment vont-ils pouvoir venir réparer mon installation électrique ou mes canalisations ?
- 3** Comment vais-je pouvoir venir travailler dans mon commerce, pour les quelques fois où je dois y venir avec un véhicule pour effectuer de menus travaux, déménager de la marchandise ou de l'agencement ?

La Mairie propose des subventions pour nous aider à changer nos vieux véhicules par des véhicules plus récents et moins polluants (diesel de moins de 10 ans, hybride, électrique). Ces subventions sont importantes et se cumulent avec les autres bonus écologiques, mais nous laissent avec un coût de plusieurs milliers d'euros pour acheter une voiture moins polluante.

Après avoir subi les gilets jaunes pendant 18 mois, puis la crise de la Covid actuelle... Rares seront ceux qui auront ces milliers d'euros devant eux pour réaliser cet investissement forcé.

Rapprochez-vous de vos associations de quartier pour pouvoir peser sur la mairie et trouver tous ensemble des solutions pour les deux premières problématiques : transports en commun, vélos, dérogations, etc.

La Fédération des Associations de Commerçants est en train de négocier une solution sur la 3ème problématique créée par la ZFE.

② UNE SOLUTION POUR NOTRE ACCESSIBILITE A NOS COMMERCES : 1 MINUTE À LIRE

Nous sommes en train de négocier avec la Mairie (outre une dérogation pour les commerçants sédentaires) la possibilité de nous offrir le choix entre cette subvention pour changer notre véhicule et la transformation de cette subvention d'achat en crédit-location auprès d'un acteur toulousain d'autopartage.

Soyons concret et prenons un exemple :

Au lieu de prendre la subvention (de 2000€ à 10 000€) pour passer à un véhicule plus propre, en ajoutant de ma poche 5 000€ ou 15 000€ pour réaliser ce changement. La Mairie m'ouvre une ligne de crédit égal à la subvention de la métropole auprès d'un réseau d'autopartage pour louer des véhicules sur une période de plusieurs années.

Bref, nous vous offrons la possibilité de disposer gratuitement de véhicules quasi-neufs pendant 3 ans, payés par la Mairie.

Autres avantages de cette solution :

- ➔ Vous ne payez pas le carburant.
- ➔ Vous ne payez pas le stationnement.
- ➔ Vous ne payez pas l'entretien de la voiture.
- ➔ Vous pouvez aller où vous voulez : vous n'êtes pas bloqués à Toulouse intra-muros.
- ➔ Il s'agit d'un réseau dans plus de 30 villes en France, vous permettant de louer également des véhicules à Bordeaux, Nantes, Marseille, Lyon, etc.

La seule condition pour avoir droit à ce service de location négocié par la Fédé auprès de la mairie est d'**être à jour de votre cotisation auprès de votre association de commerçants.**

Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec la notion d'autopartage, nous vous proposons de lire le 3ème point de ce document

3

LA LOCATION DE VEHICULE EN AUTO-PARTAGE

A Toulouse, plusieurs agences d'autopartage : Citiz, IODINES (service d'autopartage sans station 100% électrique), ou encore Mobilize Share.

Prenons l'exemple de Citiz :

A Toulouse, Citiz partage plus de 80 véhicules, **répartis sur près de 40 stations**.

Tous vos besoins sont couverts, de la petite citadine, au véhicule 9 places en passant par les utilitaires.

Le service est très simple :

- ➔ Vous vous inscrivez et fournissez les justificatifs une seule fois.
- ➔ Tout peut se faire directement dans l'application smartphone (mais aussi sur ordinateur et par téléphone).
- ➔ Vous réservez le véhicule de votre choix pour 1h, une journée ou plus.
- ➔ Vous prenez le véhicule sur sa station et le ramenez au même endroit (fini la recherche de stationnement).
- ➔ Vous ne payez que votre utilisation (temps et distance) et tout est compris (carburant, etc.).
- ➔ Vous recevez un récapitulatif détaillé des déplacements de vos équipes avec la facture en fin de mois.

L'autopartage, c'est du partage :

- Avant de partir et à votre retour vous faites bien votre état des lieux
- Prenez soin du véhicule et prévenez en cas de problème ou retard (centrale d'appel 7j/7 et 24h/24).
- Tous les salariés des entreprises inscrites ont un abonnement offert à titre personnel pour utiliser les voitures à titre privé.

Citiz, c'est une coopérative :

- Pas de but lucratif, leur objectif c'est de vous aider à travailler sans posséder un véhicule qui ne sert à rien la majeure partie du temps.
- Vous pouvez rentrer librement au capital pour participer aux décisions et à la stratégie tout en ayant accès à tout en totale transparence.

De nouveaux véhicules et de nouvelles stations s'ajoutent régulièrement.

Trouvez plus d'informations ici : <https://occitanie.citiz.coop/> (plan des stations, tarifs, etc.).

**SUIS-JE ELIGIBLE
 AUX PRIMES ?**

JE REPONDS AU SONDAGE